



## **Le Conseil des EPF se déclare favorable à la pleine association de la Suisse à Erasmus+**

A l'occasion de sa séance des 9 et 10 décembre 2020, le Conseil des EPF a abordé plusieurs thèmes d'actualité relevant de la politique de la formation et de la recherche. Convaincu que les avantages d'Erasmus+ pour les hautes écoles suisses sont plus importants que les coûts supplémentaires qui pourraient en résulter, il s'est déclaré favorable à l'association pleine et entière de la Suisse à ce programme de formation européen. Le Conseil des EPF a aussi relevé avec satisfaction que la proportion de femmes nouvellement nommées au sein du corps professoral s'est située à près de 40% en 2020, ce qui constitue le pourcentage le plus élevé jamais observé. Par ailleurs, le Conseil des EPF a nommé Marc Bachelot à titre intérimaire au poste de Vice-président pour les finances à l'EPFL et Carsten Schubert en tant que membre de la direction de l'Eawag.

Zurich/Berne, le 11 décembre 2020

### **Le Conseil des EPF est favorable à la pleine association au programme Erasmus+**

La Suisse participe aux programmes de formation de l'UE depuis 1992. Depuis 2014, elle ne le fait plus qu'indirectement et sous certaines conditions en raison de son statut de pays tiers. Le Conseil des EPF a la conviction que la Suisse doit recouvrer son statut d'Etat participant à part entière à Erasmus+, qui génère une valeur ajoutée significative pour notre pays. En effet, Erasmus+ n'est pas seulement un programme d'échange pour étudiants. Il soutient plus particulièrement la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et le perfectionnement. Son objectif déclaré est de mettre en contact les acteurs de la formation, de la recherche et de l'économie et d'encourager la collaboration entre eux. Les hautes écoles suisses ont besoin de ces réseaux pour continuer à améliorer la qualité et l'attrait de leurs offres de formation et se positionner avantageusement sur le plan international. Le Conseil des EPF est conscient qu'une pleine association pour la période 2021–2027 occasionnera davantage de coûts par rapport à la solution actuelle, mais il est néanmoins convaincu que la valeur ajoutée supplémentaire générée par ce changement de statut justifie ces dépenses. Par conséquent, il demande instamment que les coûts additionnels ne soient pas compensés au sein du domaine FRI.

### **40% de femmes nouvellement nommées au sein du corps professoral en 2020**

Le Conseil des EPF a nommé 48 personnes au sein du corps professoral en 2020, dont 19 femmes. La proportion de femmes atteint ainsi près de 40% (39,6%), un résultat encore jamais observé dans le Domaine des EPF. Bien que les statistiques se basent sur un petit nombre de nominations, force est néanmoins de constater que le pourcentage de femmes engagées au sein du corps professoral est resté supérieur à 30% au cours des quatre dernières années au moins. Ainsi, sur les quatre dernières années, plus de 34% des chaires d'enseignement ont été attribuées à des femmes. Ces chiffres ne comprennent pas les promotions, mais uniquement les nominations de nouvelles professeures. Les efforts déployés par l'ETH Zurich et l'EPFL portent leurs fruits. Le Conseil des EPF est convaincu que ces nominations sont l'une des mesures qui permettront d'augmenter encore la part de femmes au sein du corps professoral des deux EPF sur le long terme.

**Marc Bachelot est nommé à titre intérimaire au poste de Vice-président pour les finances à l'EPFL**

Suite aux adaptations structurelles introduites au sein de la direction de l'Ecole dans la perspective du second mandat de son président Martin Vetterli, Marc Bachelot a été nommé par le Conseil des EPF à titre intérimaire au poste de Vice-président pour les finances et prendra ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Marc Bachelot a fait des études d'ingénieur à l'Ecole des Ponts de Paris. Au cours de sa carrière, il a occupé différents postes opérationnels dans le secteur financier en France, aux Etats-Unis, en Italie et en Suisse. Il travaille à l'EPFL depuis 2018, où il dirige actuellement le Service de contrôle de gestion et de la comptabilité à la Vice-présidence pour les finances.

**Carsten Schubert est nommé nouveau membre de la direction de l'Eawag**

Le Conseil des EPF a nommé Carsten Schubert en tant que nouveau membre de la direction de l'Eawag. Carsten Schubert prendra ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2021. Il succédera ainsi à Johnny Wüest, qui fait partie de la direction depuis 2015 et prendra sa retraite prochainement. Carsten Schubert a étudié la géologie à l'Université Justus-Liebig de Giessen (Allemagne). Il a rejoint l'Eawag en 2001, où il a repris le groupe Biogéochimie. Depuis 2012, il dirige également le Département Eaux de surface. Il dispense des cours depuis 2004 et est professeur titulaire de l'ETH Zurich depuis 2019. Comme son prédécesseur, Carsten Schubert représentera le site de l'Eawag à Kastanienbaum au sein de la direction.

**Négociations salariales pour l'année 2021**

Le Conseil des EPF a mené les négociations salariales pour l'année 2021 avec les partenaires sociaux. En raison du renchérissement négatif attendu de -0,7%, il n'y aura ni compensation du renchérissement ni augmentation du salaire réel pour le personnel du Domaine des EPF. Comme les années précédentes, 1,2% de la masse salariale correspondante permettront de prendre des mesures salariales individuelles.

**Renseignements**

Gian-Andri Casutt

Responsable de la communication

T +41 58 856 86 06

[gian.casutt@ethrat.ch](mailto:gian.casutt@ethrat.ch)

**Conseil des EPF, Haldeliweg 15, CH-8092 Zurich, [www.cepf.ch](http://www.cepf.ch)**

Le Conseil des EPF est l'organe stratégique de direction et de surveillance du Domaine des EPF, constitué des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL ainsi que des quatre établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag. Nommé par le Conseil fédéral, le Conseil des EPF supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination du Domaine des EPF. A ce titre, il établit le budget et les comptes du Domaine des EPF et coordonne la gestion ainsi que le maintien de la valeur et de la fonction du parc immobilier. Le Conseil des EPF est l'autorité investie du pouvoir de nomination et représente le Domaine des EPF auprès des autorités de la Confédération. Il est assisté par un état-major chargé de préparer les dossiers et de les mettre en œuvre.